
**Thème de recherche en vue de l'obtention du DFSSU d'interprète
français/LSF**

THEME OU VERSION ?

**POURQUOI LES INTEPRETES
français/Langue des Signes Française
PREFERENT-ILS TRAVAILLER
VERS LA LSF ?**

Marguerite Beauchamps

Mars

2002

SERAC FORMATION-UNIVERSITE PARIS VIII
REMERCIEMENTS

A Céline qui m'a mis sur la piste du sujet

Aux collègues de l'ADISDA qui m'ont prêté leurs bibliothèques personnelles

A Sandrine grâce à laquelle existent les e-groupe d'interprètes

A tous les collègues qui ont pris le temps de répondre au questionnaire

A Bernadette pour la relecture

A Eric, Arthur, Elise, Lucile et Sidonie

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Les interprètes préfèrent effectivement travailler vers la LSF.....	4
1.1.Un résultat significatif	4
1.2. Le profil des interprètes ayant répondu au questionnaire.....	5
1.2.1. Des interprètes en majorité de langue maternelle française et unique.....	5
1.2.3. Des interprètes issus majoritairement d'une même formation.....	6
1.2.2. Les interprètes issus de parents sourds.....	7
1.3. Le choix du sens d'interprétation.....	8
1.3.1. Un choix qui n'est pas vraiment dicté par la performance.....	8
1.3.2. Un choix qui n'est pas influencé par l'expérience.....	10

1.4. Les motivations du choix.....	12
1.4.1. Des motivations très diverses.....	12
1.4.2. La prédominance de l'interprétation vers la LSF, reflet du contexte diglossique.....	13
1.4.2.1. Diversité et fréquence des interprétations vers la LSF.....	13
1.4.2.2. Des interprètes « pour les Sourds ».....	14
1.4.3. Conséquences de la spécificité du canal visuo-gestuel de la LSF.....	15
1.4.3.1. La place « en vue » de l'interprète.....	15
1.4.3.2. Les réactions de l'auditoire visibles.....	16
1.4.3.3. Des auditeurs aux exigences différentes.....	17
1.4.3.4. Un feed-back moins opérant ?.....	18
1.4.4. Une meilleure restitution.....	18
 2. La compréhension en question.....	20
2.1. Comprendre le locuteur et la langue.....	21
2.1.1. La nécessaire empathie.....	21
2.1.2. La prise de distance.....	22
2.1.3. L'existence de « dialectes » régionaux.....	22

2.1.4. Le décalage entre la LSF normée enseignée et la LSF pratiquée par les sourds.....	23
2.1.5. La préparation, condition « sine qua non » pour travailler vers le français.....	26
2.2. Comprendre dans l’instant.....	27
2.2.1. Les choix de sens en consécutive et en traduction.....	27
2.2.2. Le besoin de temps.....	28
2.2.3. L’équilibre d’interprétation en simultanée.....	29
2.2.4. Un sens objectivement plus difficile ?.....	30
2.2.5. Quelques raisons pour expliquer la difficulté.....	31
2.2.5.1 Les redondances grammaticales.....	31
2.2.5.2. La concision.....	31
2.2.5.3. La souplesse.....	32
2.2.6. Le ressenti différent des interprètes EPS.....	33
Conclusion.....	35

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES:

1- Le questionnaire d'enquête tel qu'il a été diffusé.

La professionnalisation du métier d'interprète LSF/Français (interprète LSF) est encore récente en France, et il n'est pas loin le temps des bonnes âmes ou des travailleurs sociaux connaissant la LSF et faisant fonction d'intermédiaires linguistiques. Après la génération des ex-bénévoles militants qui ont structuré puis professionnalisé cette activité, est venue celle des interprètes ayant suivi une formation initiale, puis, plus récemment encore, celle des interprètes issus de formations universitaires reconnues et diplômantes.

Les principes théoriques de l'interprétation LSF/Français, sont rigoureusement les mêmes que ceux de l'interprétation d'une langue orale à une autre, et les règles déontologiques, adoptées par l'association des interprètes LSF (AFILS, Association Française des Interprètes en Langue des Signes), et enseignées au moins dans la plus fréquentée des formations, ont été calquées sur celles des interprètes en langues orales (LO). C'est pourquoi, bien que le contexte de leur activité les contraigne pour la plupart à des conditions d'exercice et de rémunération bien moins avantageuses, les interprètes LSF revendiquent aujourd'hui, les mêmes compétences et le même professionnalisme que leurs homologues interprètes LO.

Pourtant, outre la particularité de certains de leurs domaines d'intervention, il est un point qui semble différencier ces interprètes LSF de leurs confrères LO, c'est le sens d'interprétation dans lequel ils préfèrent travailler.

En effet, il est admis en France, que d'une manière générale, les interprètes LO travaillent plus volontiers de leur langue acquise vers leur langue maternelle. Or on peut constater sur le terrain que de nombreux interprètes LSF préfèrent traduire du français vers la LSF, y compris ceux, et ils sont les plus nombreux, pour lesquels la LSF n'est pas du tout une langue acquise précocement.

En cela, ils contredisent l'assertion de Danica Séleskovitch, selon laquelle :

« Dans la langue maternelle de l'adulte le processus de codification linguistique est spontané. C'est là un avantage naturel dont l'interprète ne se départit pas ; il choisit pour s'exprimer sa langue maternelle, réservant à son analyse sa langue acquise. »¹

Bien entendu, il convient de prendre en compte une autre spécificité de l'interprétation en LSF, qui est que ce sont les mêmes interprètes qui sont amenés à effectuer l'interprétation de la LSF vers le français, et du français vers la LSF, pour la bonne raison qu'un Sourd ne saurait traduire du français vers la LSF, puisqu'il faudrait pour cela qu'il put entendre le message oral de la langue source, donc qu'il ne soit pas sourd....

Toujours d'après Danica Séleskovitch, seule une petite partie des interprètes LSF pourrait alors revendiquer une égale compétence dans les deux sens, ce sont les « enfants de parents sourds » (EPS) bilingues :

« Il existe des interprètes qui ont la même spontanéité en deux langues ; ce sont les vrais bilingues, extrêmement rares, les exceptions qui confirment la règle selon laquelle l'interprétation simultanée n'est praticable correctement que dans la langue maternelle. »²

Attention, le but de notre recherche n'est pas de savoir s'il est légitime pour un entendant ayant acquis la Langue des Signes à l'âge adulte, d'exercer la profession d'interprète. Mais nous allons plutôt essayer de comprendre pourquoi, bien que pouvant interpréter dans les deux sens, la majorité des interprètes que nous avons interrogés se dit plus à l'aise en travaillant vers la LSF.

Pour cela, nous avons vérifié, à l'aide d'un questionnaire, que la proportion d'interprètes LSF qui choisiraient ce sens de travail, dans la mesure où ils auraient le choix, était réellement suffisamment significative.

Ce questionnaire a été diffusé en premier lieu auprès des interprètes suivant le cursus DFSSU (Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université) proposé par le SERAC (Sourds Entendants Recherche Action Communication) et l'université Paris VIII, aux détenteurs du diplôme SERAC ancienne mouture. Puis sur le forum Internet de l'AFILS, AFILS@yahoogroupes.fr et sur le forum_interp_lsf@yahoogroupes.fr, ouvert celui-là à tout interprète ou personne intéressée par le sujet, affiliés ou non à l'AFILS, ces deux forums étant gérés par

¹ Danica Seleskovitch, *l'interprète dans les conférences internationales*, p 163, Paris.

² Danica Seleskovitch, op. cit.

Sandrine Schwartz, et enfin directement auprès des interprètes de la région Rhône Alpes lors d'une rencontre régionale.

36 réponses ont été obtenues, ce qui peut être considéré comme un nombre restreint mais tout de même relativement significatif par rapport à la population théorique des interprètes LSF en France. (Estimation inférieure à 200).

Une fois cette préférence établie, après avoir cerné un peu le profil des interprètes s'étant prêtés au questionnaire et éliminé la compétence et l'expérience en tant que motivation du choix, nous analyserons les différentes raisons avancées par les interprètes pour justifier leur choix : raisons d'ordre sociologique, physiologique voire psychologique.

Nous étudierons alors plus attentivement la raison la plus souvent avancée concernant la compréhension de la langue source, que nous mettrons en regard des conditions susceptibles d'amener les interprètes à choisir plus volontiers l'autre sens de travail.

Enfin, nous nous demanderons s'il n'y aurait pas des raisons intrinsèques aux deux langues en présence et au travail en simultané, pour expliquer cette prédilection pour l'interprétation vers la LSF.

Mais nous nous garderons de tirer des conclusions trop hâtives sur cette analyse, en confrontant notamment les réponses d'un petit groupe particulier d'interprètes constitué par ceux qu'on appelle « les enfants de parents sourds ».

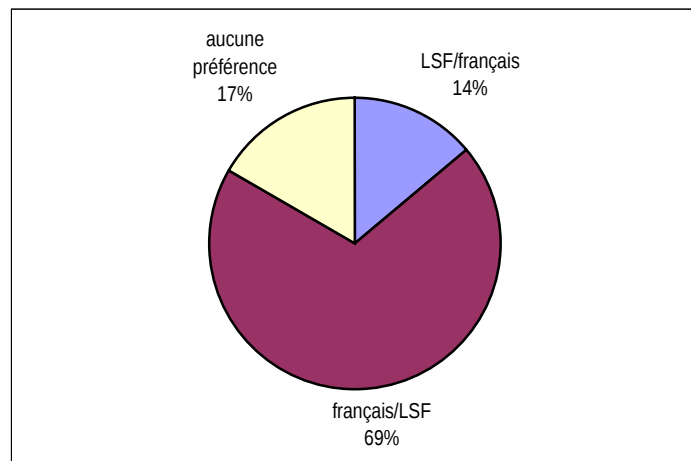
1. Les interprètes préfèrent effectivement travailler vers la LSF :

1.1. Un résultat significatif :

Ce que nous avons constaté sur le terrain, à l'occasion de séances de travail avec des collègues ou au cours de discussions informelles, se confirme donc avec l'analyse des réponses au questionnaire soumis aux interprètes LSF.

Même si notre échantillon est un peu restreint, et il conviendra d'en tenir compte tout au long de la lecture de ces résultats et de leurs interprétations, la proportion de nos collègues qui choisissent le sens « vers la LSF » est telle, que l'on peut considérer que notre hypothèse de départ est vérifiée.

Sens d'interprétation choisi spontanément en simultanée



Un simple coup d'œil au graphique ci-dessus est suffisamment éloquent.

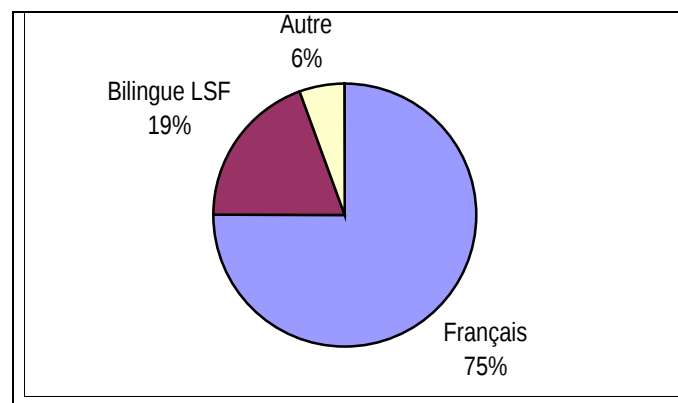
Avant de rentrer dans le vif du sujet, il nous paraît important de cerner un peu le profil des interprètes qui ont répondu à notre enquête, et d'en relever quelques traits communs.

1.2. Le profil des interprètes ayant répondu au questionnaire :

1.2.1. Des interprètes en majorité de langue maternelle française et unique :

Si l'on s'en tenait à ce qu'on pourrait attendre d'après les préconisations de D.Séleskovitch citées en introduction, et au vu du graphique ci-dessus, la majorité des interprètes LSF devraient se révéler être au moins bilingues LSF/français à défaut d'avoir eu la LSF comme unique première langue. Or, il n'en est rien comme le fait ressortir le graphique suivant ; la plupart est de langue maternelle française et quelques-uns seulement sont bilingues LSF/français à l'origine.

Langue maternelle des interprètes

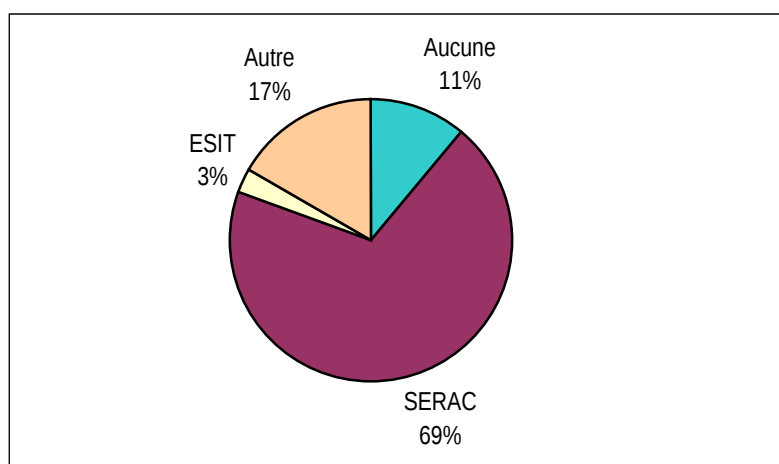


N'oublions pas cependant, nous l'avons déjà signalé, que l'interprétation en LSF se distingue par le fait que les mêmes interprètes sont amenés à travailler dans les deux sens, et que comme le fait remarquer D.Seleskovitch, elle-même, les « vrais bilingues » sont rares. Il n'est donc pas étonnant que la majorité des interprètes LSF soient de langue maternelle française. Ce qui justifie notre questionnement n'est pas que ces mêmes interprètes travaillent vers la LSF, mais qu'ils **préfèrent** travailler dans ce sens si on leur laisse le choix.

1.2.3. Des interprètes issus majoritairement d'une même formation :

Nous constatons par ailleurs qu'une grande majorité d'interprètes est passé par celle qui fut pendant longtemps la seule formation d'interprètes professionnels LSF/français : le SERAC

Formation



(ESIT : Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs)

La rubrique « Autre » n'était pas prévue dans notre questionnaire, mais les interprètes ayant suivi des formations non répertoriées ont tenu à les faire figurer, nous ferons donc de même.

Il s'agit de :

Formations « Autres »

Titre de la formation	Nombre de réponses
DPCU Paris 8	1
Formation non diplômante 2LPE (2 langues pour 1 éducation)	2
Formation non diplômante AFILS/Lyon2-1 ^{ère} année	3

1.2.2. Les interprètes issus de parents sourds :

A l'item concernant la langue maternelle, nous avons été assez étonnés de constater que plusieurs de nos collègues issus de parents sourds (enfant de parents sourds : EPS) hésitaient pour certains à se qualifier tout simplement de « bilingue LSF/français », même si la communication avec leurs parents se faisait en LSF . (Les réponses n'étaient pas forcément anonymes et nous connaissons beaucoup des collègues qui ont répondu...). Ils ont de plus du mal à qualifier la LSF pratiquée dans le cercle familial de « *vraie LSF* » (nous citons !...)

L'analyse de ces réponses serait certainement constructive, mais en se focalisant sur un petit groupe particulier elle nous aurait entraîné trop loin de notre sujet. C'est pourquoi, après discussion et avec leur accord et nous les avons tout de même et simplement regroupés dans la catégorie « bilingue LSF ».

Ils seraient pourtant, d'après D.Seleskovitch, les seuls dont le choix de sens de travail préféré, quel qu'il soit, est « légitime », puisque pouvant prétendre à une égale compétence dans les deux sens.

choix des 7 interprètes « bilingue LSF » en simultanée:

Vers le français	1
Vers la LSF	3
Aucune préférence	3

Nous remarquerons au passage que sur ces sept interprètes, un seul est passé par la formation SERAC, les autres se répartissant dans « Autre » et « Aucune », et qu'ils forment donc un sous-groupe caractéristique au parcours particulier. Leurs réponses ont malgré tout été étudiées en même temps que les autres puisqu'ils font bien partie intégrante de la population des interprètes.

1.3. Le choix du sens d'interprétation :

Partant du principe que les interprètes s'efforcent de produire des prestations de qualité, la première hypothèse pouvant justifier la préférence d'un sens sur l'autre, aurait été une prestation estimée meilleure. La question de l'évaluation de leur propre performance était donc posée directement aux interprètes.

1.3.1. Un choix qui n'est pas vraiment dicté par la performance :

La question est certes assez théorique, car comment se juger « objectivement » ? Cependant, on pourrait imaginer que, même si ce n'est qu'une illusion, les interprètes justifient leur préférence par la compétence ou au moins par l'impression d'être « meilleur », de fournir un travail de meilleure qualité.

« Estimez-vous objectivement que c'est dans ce sens que vous êtes le plus performant, aussi bien en compréhension qu'en restitution ? »

Sens préféré			
		Vers la LSF	Vers le franç.
1	Globalement Oui	7	1
2	Globalement Non	4	
3	Ne sais pas	6	
4	Oui en compréhension	5	
5	Oui en restitution	2	2
6	Non en compréhension		1
	Total réponses	24	4

Total des réponses inférieur à 36 car question souvent éludée...

Ils ne sont que 8 à justifier leur choix par le sentiment d'une meilleure performance. Ce n'est donc pas le critère que les interprètes privilégient pour se décider pour un sens ou un autre. (ligne 1)

Ils sont même 4 à afficher carrément le contraire ! (ligne 2)

Ceux qui ne se sentent pas de compétences égales en compréhension et en restitution vers la LSF, privilégient plutôt la bonne compréhension du français. (ligne 5)

Pourtant, comme le dit D. Seleskovitch :

« ... l'interprétation ne s'arrête pas à la compréhension de l'interprète. Elle n'est réalisée que lorsque le message atteint l'auditeur dans son intégralité. »³

Trois de ceux qui choisissent le sens « vers le français », rejoignent les autres dans la mesure où ils reconnaissent comprendre alors moins bien la langue source (la LSF en l'occurrence).

³ Danica Seleskovitch, *l'interprète dans les conférences internationales*, p 226, Paris.

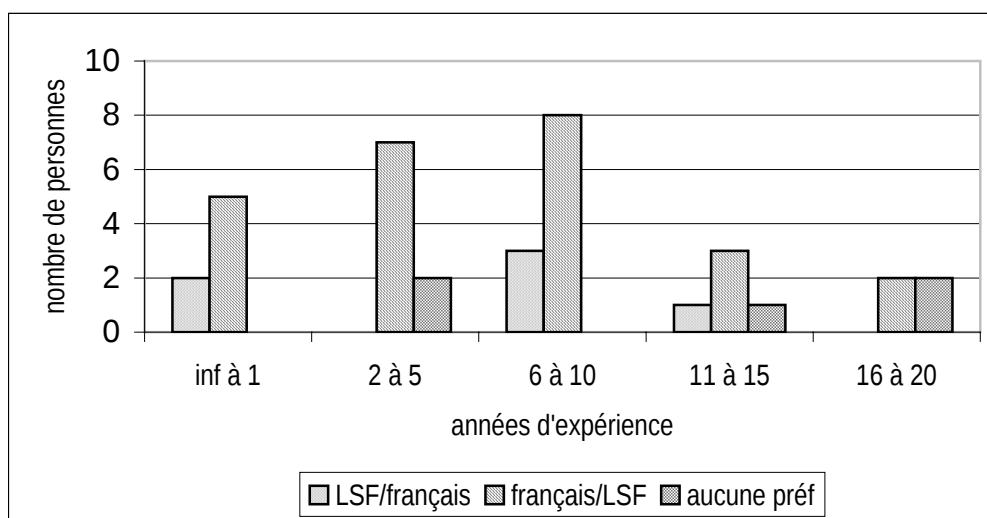
1.3.2. Un choix qui n'est pas influencé par l'expérience :

Chez les interprètes LO, cette préférence pour le « sens B »(vers la langue acquise), existe également, mais elle serait, d'après D. Seleskovitch toujours, le fait des débutants :

« Souvent les interprètes à leurs débuts préfèrent travailler en langue acquise, ce qui leur donne l'impression d'une facilité plus grande ; craignant de mal comprendre la langue étrangère ils préfèrent la parler, sans se rendre compte de la fréquente inintelligibilité de leur expression : s'étant exprimés, ils ont l'illusion de s'être fait comprendre. »⁴

Or comme le montre le graphique suivant, chez les interprètes LSF cette préférence perdure, malgré une longue expérience :

Sens choisi en fonction du nombre d'années d'expérience :



Il est clair à la vue de ce graphique que la tendance ne s'inverse pas du tout significativement avec l'expérience. Le sens « vers le français » ne retrouve jamais la place qu'il serait censé occuper.

De plus, très peu d'interprètes disent avoir modifié leur avis (que se soit dans un sens ou dans l'autre) avec l'expérience. Ceux qui ont vu leur préférence évoluer n'ont pas changé

⁴ Danica Seleskovitch, *l'interprète dans les conférences internationales*, p 226, Paris.

radicalement, mais en sont plutôt arrivés à ne plus avoir de préférence. Plusieurs personnes ont ajouté à leur réponse, un commentaire qui laisse percer le regret de ne justement pas avoir changé de point de vue : «*non, hélas !* », «*malheureusement non* » ; ceci tendrait à montrer que les interprètes LSF, consciemment ou non, corroborent l'idée que cette préférence pour la langue « B » ne devrait être qu'une erreur de jeunesse et se corriger avec le temps. Or il n'en est apparemment rien, ce que confirme le tableau ci-dessous :

« Avez-vous le sentiment d'avoir changé d'avis avec l'expérience ? »

Non	16
Oui	2
Choix moins catégorique	5
Ne sais pas (peu d'expérience)	6
Pas répondu	7
Total réponses	36

1.4. Les motivations du choix :

1.4.1. Des motivations très diverses :

La question a été posée directement lors du questionnaire, sous forme de question ouverte, ce qui nous a permis de recenser un éventail relativement large des motivations de choix, que nous avons pu classer en quelques rubriques :

« Avez-vous une idée des raisons qui motivent votre choix ? »

(nombre de réponses non limité)

Vers la LSF

Fréquence, entraînement, habitude	7
Aisance, facilité	5
Moins de contrôle ou de jugement par l'auditoire	4
Moins de conscience des erreurs (pas de Feed-Back auditif)	2
Compréhension de l'auditoire visible	1
Pas à contrôler sa voix, ni à parler dans un micro	2
Difficultés d'expression en français	4
Meilleure expression en LSF	3
Meilleure compréhension du français	12

Vers le français

Meilleure expression, aisance	5
Pas « d'exhibition » ou d'exposition visuelle	3
Feed-back auditif immédiat	1
Selon la demande des collègues	1
Occasion à ne pas manquer	1

Comme nous pouvons le constater, les motifs de choix sont nombreux et variés. Il en est d'autant plus significatif de relever la fréquence d'apparition de l'une d'entre-elles, à savoir : la référence à l'assurance de la compréhension du français - nous parlons ici de la compréhension de la langue, pas forcément du discours et certains stipulent bien : « sauf discours très spécialisé » ou « sauf dans un domaine non maîtrisé » -.

Ceci en soit n'est pas une surprise, puisque nous l'avons déjà remarqué, la majorité des interprètes ont pour unique première langue, le français, et affirme donc le comprendre avec aisance. C'est le moins qu'on puisse attendre. Nous verrons plus loin ce que cette réponse, outre sa fréquence, présente comme intérêt d'étudier, surtout en rapport avec d'autres réponses.

1.4.2. La prédominance de l'interprétation vers la LSF, reflet du contexte diglossique :

1.4.2.1. Diversité et fréquence des interprétations vers la LSF :

La réponse la plus souvent citée, après la compréhension du français, est la notion de « fréquence, entraînement, habitude ».

Un indice de ce « sur-entraînement » dans un seul sens, est révélé d'ailleurs par les maladies professionnelles des interprètes LSF qui se concentrent exclusivement dans les mains, les bras et le dos, mais pas du tout dans les cordes vocales....

Et c'est effectivement là une certitude, les interprètes LSF sont beaucoup plus souvent en situation de traduire vers la LSF que vers le français. Il suffit pour se faire une idée de toutes ces situations à « sens unique » ou presque, de lister rapidement celles qui sont les plus fréquentes : les situations pédagogiques de niveau scolaire ou universitaire, les formations continues, les stages professionnels, qui font la plus grande part de l'activité des services, ainsi que les réunions : professionnelles, de copropriétés, de parents d'élèves, électorales...

Non que les Sourds ne prennent jamais la parole dans toutes ces situations, mais au même titre que les Entendants présents, mis à part pour les formateurs ou organisateurs des réunions, leur

temps de parole est en général limité à une brève intervention , quelques questions, voire inexistant.

Toujours à propos de cette prédominance, remarquons que la seule thèse sur l'interprétation LSF existant actuellement en France, porte justement sur ce sens français/LSF, sens dans lequel les interprètes travaillent de leur langue maternelle vers leur langue acquise. Mais il se trouve, qu'en ce qui concerne l'interprétation en LSF et d'après l'auteur de cette thèse, ce serait un avantage. En effet, cet auteur pourtant enseignant lui même à l'ESIT, et contrairement à D. Seleskovitch, recommande la pollution de la version traduite par la langue source, arguant du fait que les auditeurs (« spectateurs ») profitent de cet « heureux » mélange !⁵

1.4.2.2. Des interprètes « pour les Sourds » :

On ne peut nier que l'interprète LSF est bien plus souvent utilisé pour que les Sourds accèdent à la parole des Entendants, plutôt que pour permettre aux Sourds de prendre cette parole. Les interprètes LSF ne sont ils pas bien des fois présentés comme : interprètes « pour les Sourds », et non pas « des Sourds et des Entendants » ou tout simplement français/LSF comme on dirait français/une autre langue. L'interprète LSF est perçu comme vecteur de l'intégration des Sourds dans la société entendante, et non pas, comme il se considère pourtant lui-même, vecteur de rapprochement et de compréhension entre deux communautés de langues différentes ...

Ceci s'explique certainement par la situation diglossique des deux langues, le français et la LSF. Cette dernière n'a acquis son statut de Langue que récemment, (Stockoe dans les années 60) et reste toujours cantonnée par certains à un usage vernaculaire, ce que les interprètes LSF dans les universités, les conférences, les tribunaux etc. contredisent quotidiennement.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons historiques, politiques et sociologiques qui ont fait que la LSF a longtemps été interdite, avec toutes les conséquences qui en découlent.

A l'heure actuelle, il n'y a guère, sauf exception, que dans des situations de liaison ou dans le milieu des associations de Sourds que les interprètes ont l'occasion de traduire vers le français, ce qui est révélateur de la place que la société offre aux sourds ; peut-être un jour verra-t-on un conférencier/chercheur sourd intervenir en LSF dans un colloque sur un thème

⁵ Voir Philippe Serro-Guillaume, « *L'interprétation en Langue des Signes Française* », Paris

totalement sans rapport avec la surdité, la LSF ou le bilinguisme. Mais si on se réfère aux résultats de notre enquête, les interprètes volontaires pour se risquer à une telle prestation ne seront pas légion...

Il est évident que ce sur-entraînement participe à la sensation d'aisance ou de facilité que ressentent les interprètes quand ils s'installent face à un auditoire sourd. D'une certaine manière on peut affirmer qu'un interprète qui aurait des réticences à travailler vers la LSF ferait mieux de changer de profession, car c'est ce qu'il fera la plus grande partie de son temps.

1.4.3. Conséquences de la spécificité du canal visuo-gestuel de la LSF :

1.4.3.1. La place « en vue » de l'interprète :

L'auditoire joue également un rôle non négligeable dans le choix du sens de l'interprétation. En effet, de par la spécificité des canaux visuo-gestuels utilisés par la LSF, l'interprète se place face aux sourds, et à côté de l'Entendant. Concrètement, en conférence ou dans un amphi, l'interprète partage en quelque sorte « la vedette » avec l'orateur, dès lors qu'il traduit vers la LSF. Si aucun interprète n'a cité le plaisir qu'il peut ressentir à s'exposer ainsi en première ligne, pour justifier sa préférence pour le sens «vers la LSF », par contre trois de deux qui disent préférer travailler vers le français reconnaissent « ne plus avoir envie ou besoin de s'exhiber ». (cf. tableau)

Mieux vaut ne pas être terrorisé à l'idée de faire face à un public pour exercer la profession d'interprète LSF, et en tirer une certaine satisfaction pourrait être une bonne motivation...

Sans parler de la fascination qu'exerce encore souvent la LSF sur un public non averti, fascination pour la LSF, et par conséquent pour l'interprète.

Nous noterons pour finir, que, si les interprètes ont l'habitude d'être regardés, il n'est par contre pas évident pour certains de nos collègues de s'entendre parler à haute voix pour un public ou, pire encore, dans un micro. (cf. 1.4.3.3.)

1.4.3.2. Les réactions visibles de l'auditoire :

De même, le fait d'être face à son auditoire permet, comme l'a fait remarquer l'un de nos collègues, de vérifier directement la compréhension du message, et de conforter l'interprète. Ce que D.Seleskovitch décrit comme un atout pour l'interprétation LO en consécutive par rapport à la simultanée, est exactement ce qui se passe en simultanée vers la LSF :

« [La] présence [de l'interprète] dans la salle (...)lui donne un contact direct avec ses auditeurs. L'attention qui se concentre sur lui rend plus aisée l'adaptation de son langage à ses auditeurs. Il voit sur leur visage qu'il s'est fait comprendre et souvent c'est à lui que les interlocuteurs adressent leur réponse, ce qui est le meilleur signe de leur compréhension. »⁶

Par contre, en simultanée vers le français, cette interaction avec l'auditoire est beaucoup moins évidente, puisque l'interprète est en contact visuel permanent avec le locuteur en LSF, et est souvent mal placé (sur le côté voire de dos) pour percevoir les réactions que provoque chez les Entendants le message qu'il exprime oralement.

Dans une définition qu'il donne de l'interprétation, Francis Jeggli y inclut bien ce besoin de contrôle :

« Comprendre le message de la langue source avec sa composante linguistique, extralinguistique culturelle et situationnelle, le mémoriser, transposer dans la langue cible, contrôler le résultat tout en continuant à écouter la langue source. »⁷ (c'est nous qui soulignons)

En continuant à écouter la langue source, oui, mais en la regardant...ne serait-ce pas un exercice périlleux pour un certain nombre d'entre nous, par ailleurs tellement habitués à obtenir et à s'appuyer sur cette interaction de la part d'un auditoire sourd ?

1.4.3.3. Des auditeurs aux exigences différentes :

Il est une spécificité de l'auditoire du sens d'interprétation vers la LSF qui joue aussi un rôle dans le choix des interprètes : c'est le fait que les sourds ne sont jamais en mesure de contrôler l'interprétation en cours, puisque par définition ils n'ont pas accès au discours source en français. Ils ne peuvent juger que de la qualité d'expression, mais pas de la fidélité de la traduction, pour laquelle ils doivent faire entièrement confiance à l'interprète. Hormis dans des colloques ou conférences de haut niveau, l'exigence des sourds envers l'interprète

⁶ Danica Seleskovitch, *l'interprète dans les conférences internationales*, p 201, Paris.

se porte plutôt sur une bonne compréhension de ce qui est dit, donc une expression suffisamment fluide, une bonne communication avec l'interlocuteur et un respect strict de la déontologie. Souvent la satisfaction apportée par la seule présence de l'interprète les rend relativement tolérants aux imperfections du discours qui leur est restitué en LSF.

Par contre, la culture des français entendants les porte à juger facilement autrui sur son niveau d'expression, la qualité de sa syntaxe, voir son accent, et une tournure maladroite les fait frémir.

Ces différences d'exigence ont peut-être un lien avec la langue maternelle des interprètes, dont on attend qu'ils la maîtrisent parfaitement, alors que des fautes dans une langue acquise sont plus facilement tolérées.

Plusieurs de nos collègues ont ainsi exprimé leur crainte de se soumettre à un tel jugement. Et les sourds sont généralement très attentifs à l'effet que produit l'interprète auquel ils confient leur parole, sur leur interlocuteur.

1.4.3.4. Un feed-back moins opérant ? :

Dans le même ordre d'idée, un autre argument utilisé, en positif ou en négatif, pour justifier une préférence, est le feed-back auditif de sa propre production. Selon qu'il est présent (vers le français) ou absent (vers la LSF), il permettrait ou non un contrôle sur la qualité de l'expression : syntaxe, intonation, richesse du vocabulaire...(tel que formulé dans les réponses au questionnaire).

Qu'en est-il du feed-back visuo-kinesthésique ? N'offre-t-il pas la même possibilité de contrôle sur l'expression en LSF ? Nul n'y fait allusion. Est-ce moins nécessaire dans ce sens là ?

Ou bien, ces deux formes de rétro-contrôle ne seraient-elles pas aussi efficaces ou en tout état de cause aussi suffisamment conscientes chez les interprètes ? Y-a-t-il une différence entre les interprètes vrais bilingues et les autres ? Les sourds font-ils le même usage du feed-back visuo-kinesthésique que les Entendants du feed-back auditif dans l'auto-évaluation et l'auto-correction de leur expression ? Autant de questions auxquelles nous ne tenterons pas de répondre pour l'heure, mais qui pourraient apporter un éclairage intéressant sur l'idée que se font les interprètes de leurs propres prestations entre autre.

⁷ Francis Jeggli, conférence ERASMUS, *le journal de l'AFILS* n°26, p 9, Paris

Quoiqu'il en soit, certains interprètes préfèrent avoir ce feed-back, d'autres au contraire se sentent libérés par l'absence de conscience directe de leurs erreurs, puisqu'il semble qu'ils n'en aient pas la perception quand ils signent.

1.4.4. Une meilleure restitution :

Si, comme nous l'avons remarqué en 1.3.1., bon nombre d'interprètes qui ne se jugent pas d'égale qualité en compréhension et en restitution, privilégient la bonne compréhension, ils sont quand même quelques-uns à justifier leur choix par une meilleure restitution en LSF par rapport à une restitution en français. Cependant sur 7 qui usent de cet argument, ils sont 3 à le faire plutôt par défaut, à savoir qu'ils qualifient leur prestation en français négativement plutôt que d'affirmer une bonne qualité d'expression en LSF....

Ceci est à rapprocher de ce que nous disions en 1.4.3.3. sur les exigences respectives des sourds et des Entendants quand au discours reçu.

Les raisons invoquées par nos collègues pour justifier leur choix de sens d'interprétation sont donc assez nombreuses, et jouent sur des caractéristiques différentes de l'interprétation de la LSF et de la LSF elle-même. Ces raisons ont rarement été évoquées seules, et l'addition de plusieurs de ces motifs dans des combinaisons propres à chacun, en fonction de sa personnalité, de son parcours, des situations, pourrait certainement suffire à expliquer en grande part ce choix.

Cependant, il nous reste maintenant à tenter d'analyser la raison la plus récurrente, que nous avons volontairement séparée des autres et que nous allons éclairer par les réponses aux derniers items de notre questionnaire.

2. La compréhension en question:

Nous en venons donc maintenant au motif le plus souvent exprimé par nos collègues ayant une prédilection pour l'interprétation vers la LSF, à savoir comme nous l'avons relevé en première partie : « une meilleure compréhension du français ». Ce qui, nous le répétons n'a rien d'extraordinaire en soi mais confirme ce que nous avons établi, également en première partie, concernant la préséance du critère « assurance de la compréhension » sur le critère « qualité de l'expression » pour tous ceux-là.

Ce qui donne vraiment toute sa portée au constat ci-dessus, ce sont les réponses à la question suivante :

**« Y-a-t-il des circonstances qui vous feraient choisir
plus volontiers l'autre sens ? »**

Locuteur sourd connu et/ou compréhensible	15
Connaissance du contexte et/ou du sujet	11
Bonne préparation	5
Situation sans enjeux, liaison	3

(toutes les réponses données, pour le choix initial « vers la LSF »)

Les réponses sont quasi-unanimes : pour se lancer dans une interprétation de la LSF vers le français, mieux vaut être en terrain connu. Ce qui est une évidence pour toute forme d'interprétation semble devenir une nécessité absolue pour une interprétation de la LSF vers le français.

La condition requise en premier lieu pour changer d'avis concerne le locuteur. Ce qui signifie que pour ces interprètes il y a des locuteurs sourds compréhensibles, et d'autres difficilement, voire in-compréhensibles....

2.1. Comprendre le locuteur et la langue :

2.1.1. La nécessaire empathie :

Avant même de se concentrer sur le message linguistique qu'il s'apprête à traduire, l'interprète doit se mettre en phase avec la personne émettrice de ce message, s'ouvrir à son point de vue, comme le dit D.Seleskovitch :

« Il est important de s'identifier totalement aux intérêts défendus par l'orateur. On ne trouvera le ton juste, on ne reproduira fidèlement les nuances, on ne se situera au niveau de style adéquat que si l'on garde présent à l'esprit les convictions de celui qui s'exprime et si l'on s'efforce au-delà de l'information fournie de s'ouvrir à son point de vue. (...) Nationalité, classe sociale, idéologie, (...) sont autant de catégories d'appartenance qui impliquent convictions intimes et préjugés (...); il devra les combattre le temps du discours pour interpréter correctement, et être prêt à faire sienne les opinions de l'orateur. »⁸

Il s'agit ni plus ni moins de la première condition pour assurer la fidélité de l'interprétation au discours d'origine : la fidélité à l'orateur. Et plus que linguistique, la compétence requise de l'interprète à ce niveau, est au minimum une bonne connaissance de la culture de la personne qu'il traduit, et mieux encore d'après les réponses apportées par les interprètes, la connaissance de la personne elle-même. Certains insistent même sur la « bonne » connaissance : « un sourd que je connais bien », « un sourd que j'ai l'habitude de traduire », « un ami sourd »..., ce qui sous-entend effectivement un minimum de savoirs, de vécu, de références, d'implicite, partagés, et par-là une plus grande facilité de rapprochement des points de vue.

Il serait donc plus difficile pour certains interprètes de se mettre en phase avec un locuteur sourd qu'avec un locuteur entendant à degré égal de (mé)connaissance ? Car il va de soi que l'adoption du point de vue est un exercice qui se retrouve dans les deux sens de travail.

La connaissance du locuteur, contribue dans une certaine mesure à faire diminuer cette appréhension de ne pas comprendre.

⁸ Danica Seleskovitch, *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, p 80-81, Paris.

2.1.2. La prise de distance :

En même temps qu'il adopte temporairement le point de vue de l'orateur, l'interprète doit prendre une certaine distance, intérieure et protectrice pour lui-même, avec ce qui se dit et auquel il n'adhère d'ailleurs pas forcément.

Cette remarque faite par certains d'entre eux : « *c'est quand même moi qu'on écoute, et à fortiori quand je parle dans un micro...* » pourrait dénoter une certaine difficulté pour des interprètes à prendre cette distance quand ils s'expriment oralement. Pourtant quel interprète ne s'est pas retrouvé en situation de traduire vers la LSF un discours qui le révoltait, sans broncher ? Et se disait-il alors : « c'est quand même moi qu'on regarde ? » Serait-il plus facile pour les interprètes de « se couper » de leurs mains que de leur voix ? Est-il plus facile de faire passer une imperceptible distance dans son corps plutôt que dans son intonation, sans se sentir « infidèle » au locuteur traduit ?

La confusion qui peut être faite entre l'émetteur d'un discours et l'interprète en position de « ré-émetteur », est un phénomène qui se produit dans les deux sens d'interprétation, l'interprète étant alors considéré comme le producteur du discours, responsable du contenu et destinataire des réponses. Cette confusion est cependant plus fréquente de la part d'Entendants n'ayant pas l'habitude d'utiliser les services d'un interprète, alors que les sourds clients des services sont eux tout à fait à l'aise et clair sur les rôles respectifs de chacun.

Quoiqu'il en soit, serait-il plus redoutable pour l'interprète d'être « pris pour » le Sourd plutôt que pour l'Entendant ?

2.1.3. L'existence de « dialectes » régionaux :

Sauf peut-être dans une toute petite ville, un interprète ne pourra jamais connaître tous les locuteurs sourds pour lesquels il peut être amené à travailler. Néanmoins, avec l'expérience, la multiplicité des rencontres, nous pourrions penser que cette difficulté redoutée face à un Sourd inconnu s'estomperait. Or il n'en est rien puisque nous l'avons relevé plus haut, la longueur de l'expérience n'a pas de répercussion sur le choix du sens d'interprétation.

L'expérience acquise avec un locuteur ne serait donc pas transposable avec un autre locuteur ?

Si nous retenons l'idée d'une quasi-universalité de la syntaxe des langues des signes, nous pouvons dire que tout ce qui relève de l'évolution dialectale de la LSF, se porte

essentiellement sur le lexique. Or une méconnaissance de lexique ne peut que disparaître avec le temps. Un interprète qui s'installe dans une nouvelle région, sera peut-être surpris et surprendra lui-même ses auditeurs par des signes « régionaux » non partagés, mais rapidement l'interprète s'appropriera le lexique local pour être sûr de se faire comprendre. « L'accent régional ou individuel », lexical, est donc encore un obstacle qui devrait être levé par l'expérience et qui ne peut expliquer des réticences à long terme à traduire vers le français. Et ce d'autant plus qu'il y a mille stratégies pour détourner l'obstacle du « signe inconnu », sur lequel l'interprète un tant soit peu chevronné ne s'arrête pas.

2.1.4. Le décalage entre la LSF normée enseignée, et la LSF pratiquée par les sourds :

Nous avons constaté en début d'étude, qu'une majorité des interprètes qui choisissent le sens « vers la LSF », ont pour langue maternelle le français mais sont aussi passés par la formation SERAC/AFILS ou SERAC/Paris VIII. Souvent, avant d'intégrer une promotion intitulée « I » et maintenant « D », ils ont appris la LSF dans des cours dispensés par les associations de Sourds en province, ou à IVT (International Visual Theater) et à L'ALSF (Académie de la Langue des signes Française) à Paris. Ils ont pour beaucoup une LSF que l'on pourrait sûrement qualifier de scolaire et rares sont ceux qui ont appris la LSF sur le terrain. Au cours de leur formation, ils approfondissent leurs connaissances de la LSF, et acquièrent une LSF académique, au contact des enseignants de LSF, de conférenciers sourds et de Sourds fréquentant les conférences et les colloques parisiens. Avec leurs futurs collègues, ils travaillent sur des corpus soigneusement sélectionnés pour leur intelligibilité (à défaut de la qualité technique de l'enregistrement), voire avec des « cobayes » sourds, eux aussi sélectionnés sur leur niveau d'expression, pour participer à des simulations de situations d'interprétation.

Contrairement aux interprètes, les Sourds ont évidemment appris la LSF par l'usage, et très peu d'entre eux en ont une connaissance scolaire ou théorique, puisque jusqu'il y a peu elle n'était pas enseignée dans les instituts et écoles de Sourds, mais seulement aux Entendants dans les associations.... loin d'être placée au rang des « cours de français » que suivent tous les enfants au long de leur scolarité : grammaire, conjugaison, expression écrite, expression oral. Ils ont donc appris la LSF en la pratiquant avec leurs pairs, bien sûr, mais aussi au contact de certains professionnels des instituts. Selon les choix éducatifs dont ils ont fait l'objet, leur LSF sera plus ou moins imprégnée de français dans sa structure, son lexique, plus

ou moins riche ou structurée et plus ou moins facilement compréhensible pour les interprètes.... On est souvent loin de la LSF académique, normée, que ces derniers ont appris à traduire. Au contraire, on voit là émerger une multitude d'idiolectes et cela, entre autre, peut expliquer l'appréhension des interprètes face à un locuteur inconnu.

Les sourds sont eux aussi tout à fait conscient de ce décalage, et Guy Bouchauveau y fait d'une certaine manière allusion quand, lors d'une conférence, il fait référence à « *la langue des signes qu'on parle entre nous* » ainsi qu'aux fréquents malentendus entre interprètes et jeunes sourds, moins enclins que leurs aînés à faire un effort d'adaptation de leur LSF à la situation d'interprétation.⁹

De plus, à l'extrême, il faut également prendre en compte, même si elle n'est pas la plus nombreuse, une partie de la population sourde pour laquelle les interprètes sont appelés à intervenir, et qui les met en difficulté, ce sont des sourds parfois très isolés de la communauté, et qui, fruits, eux aussi, de leur éducation et de leur environnement, sont des personnes qui ne possèdent que des « Compétences Langagières Minimales »(CLM) comme les a définies le Dr Philip Loncke, neuro-linguiste, lors d'un séminaire sur ce thème :

« Condition dans laquelle se trouve un individu ayant acquis un vocabulaire limité et une connaissance insuffisante des structures grammaticales de la langue, et dont la connaissance n'est pas suffisante pour assurer une communication dans le cadre de la vie quotidienne. Cela s'applique à la fois aux personnes sourdes et aux personnes entendant. (...)De toute façon [les CLM sont] une réalité quotidienne que les interprètes doivent traiter. (...)Il y a aussi un besoin pour les interprètes d'affiner leurs compétences de réglage et d'ajustement, de façon que l'interprète et la personne ayant des CLM soient au centre de la communication. Cela pourrait représenter des problèmes éthiques et un conflit avec les codes de pratique des interprètes et c'est quelque chose que la profession d'interprète se doit d'explorer. »¹⁰

Il est souvent difficile pour un interprète formé à produire un discours structuré et compréhensible pour l'auditoire, de rendre compte de la réalité de la parole de ces personnes. De même pour l'interprète confronté à des Sourds en milieu psychiatrique, et « conditionné » à chercher à tout prix du sens même là où il n'y en a peut être pas. Mais est-ce à l'interprète d'en juger ? C'est là un autre débat.

Ces situations même si elles ne forment pas le quotidien du métier, sont suffisamment fréquentes pour qu'un interprète appelé sur une situation de liaison, ait l'appréhension de se retrouver face à un tel locuteur.

⁹ Voir Guy Bouchauveau, « *les Sourds, que pensent-ils de la LSF ?* », Paris

Force est de constater qu'il existe donc un véritable hiatus entre la LSF que les interprètes sont amenés à traduire dès lors qu'ils quittent les réseaux de « l'élite » culturelle et linguistique des Sourds, et la LSF qu'on leur a appris à traduire....

Or l'interprète, une fois en situation professionnelle n'est pas là pour interpréter exclusivement une LSF normée, qui si elle tend à se diffuser est loin d'avoir atteint toute la communauté sourde, mais bien la ou les LSF pratiquées par les Sourds. Ces LSF qui se rapprochent certainement des « LS familiales » dont parlent nos collègues EPS....

Et peut-on même parler de « norme », s'agissant d'une langue encore peu décrite et peu enseignée à ses locuteurs premiers ? L'enseignement de la LSF aux interprètes étant même le fait de un, deux ou trois enseignants au maximum, toujours les mêmes, on pourrait presque considérer que la LSF pratiquée par les interprètes sortant du SERAC est sur normée, au sens donné par C.Cuxac :

« Norme peut signifier en effet, ce qui est commun, donc central, à un ensemble de dialectes censés être des variantes d'une même langue. La norme en ce sens, est la structure même, la base nécessaire et suffisante pour communiquer dans une aire linguistique donnée, ce qu'il convient d'enseigner en premier lieu à l'apprenant d'une langue étrangère. A une autre extrémité, on appelle « norme » un usage particulier que l'on cherche à imposer ou à faire reconnaître à un ensemble de locuteurs n'en ayant pas la pratique, c'est à dire, en fait, une sur-norme. »¹¹

Non pas que l'enseignement d'une sur-norme soit un choix pédagogique délibéré mais bien la conséquence de l'organisation actuelle de la formation SERAC/Paris VIII avec une grande partie des heures de LSF effectuées par un seul et même enseignant.

Mais là encore, l'expérience ne devrait-elle pas suffire à armer l'interprète pour affronter toutes les LSF qu'il rencontrera au fil du temps ? Il n'en est rien nous l'avons déjà dit...

2.1.5. La préparation, condition « sine qua non » pour travailler vers le français

Le fait que « la connaissance du sujet et du contexte », qui fait partie de la préparation minimum, ainsi que « une bonne préparation » soient recensées comme condition au changement de sens d'interprétation est en soit révélateur de la difficulté que rencontrent au quotidien nos collègues pour obtenir ces préparations, pourtant indispensable à la qualité de

¹⁰ Philip Loncke, in *Le journal de l'AFILS* n° 26, p 22-25, Paris

¹¹ Christian Cuxac, in *La parole des sourds* n°46-47, p 105, Paris.

leur prestation et à leur moindre épuisement. Nous ne pouvons que le regretter, mais également remarquer que traduire vers le français quand l'interprète ne sait pas précisément où va le discours lui apparaît comme particulièrement risqué.

Rappelons-nous, d'autre part, que c'est en interprétation de liaison et dans les milieux associatifs sourds que se retrouvent le plus d'occasion de traduire vers le français. (Les colloques prestigieux ne sont pas le quotidien de tous les services d'interprètes). Or, en liaison il est souvent difficile d'obtenir une véritable préparation, hormis quand il s'agit d'un suivi, le rendez-vous précédent servant de préparation au suivant. Pour ce qui est des milieux associatifs, tous n'ont pas la possibilité de fournir des préparations sur vidéo, et les sourds sont en général plus que réticents à fournir des préparations écrites, un rapide entretien juste avant l'interprétation faisant souvent office de préparation. D'où un stress assuré pour les interprètes...Et d'ailleurs, même l'interprétation d'un colloque prestigieux ne va pas toujours de paire avec l'accès à une bonne préparation, loin s'en faut !

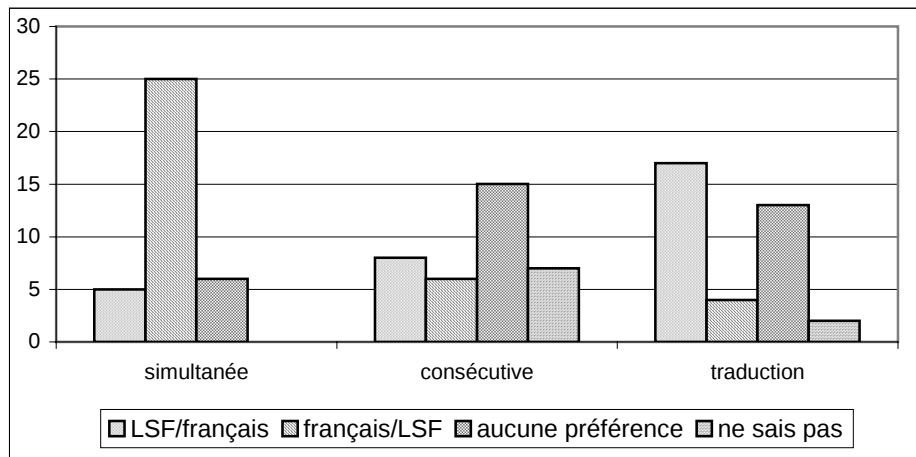
2.2. Comprendre dans l'instant

A ce stade de notre réflexion, il nous paraît important de rappeler que la question principale de notre recherche portait sur « le sens préféré à priori » en **interprétation simultanée**, et que tout ce qui a été avancé plus haut concerne donc bien cette forme d'interprétation.

2.2.1. Les choix de sens en consécutive et en traduction :

Il est incontestable que les interprètes LS travaillent presque exclusivement dans ces conditions, cependant nous leur avons quand même posé la question du choix du sens pour les situations de consécutive et de traduction. Les réponses à ces questions nous amènent à relativiser l'importance de la personne du locuteur et à nous pencher plutôt sur les difficultés spécifiques liées à la simultanéité.

Sens choisi selon le type d'interprétation



Nous venons de le dire, les occasions de travailler en consécutive pour les interprètes LS sont quasi-inexistantes, et celles d'effectuer des traductions (écrites/vidéos) assez rares. C'est pourquoi certains n'ont pas voulu ou pas pu se prononcer face à ces questions. Cependant le reste des réponses, aussi théorique soient-ils, suffit à montrer que la raison majeure du choix du sens vers la LSF par les interprètes LS est la simultanéité. En effet il saute aux yeux qu'en consécutive les choix s'équilibrent et qu'en traduction la tendance s'inverse franchement.

2.2.2. Le besoin de temps :

Les raisons données pour justifier ces choix, viennent confirmer le rôle de la simultanéité dans le choix initial des nos collègues.

Motifs de choix vers le français en consécutive

Plus de temps pour la re-formulation	2
Meilleure concentration ou mémorisation	2
Occasion à saisir	2
Plus de temps pour comprendre	1

Motifs d'absence de préférence en consécutive (Pour ceux qui choisissent vers la LSF en simultané)

Plus de temps	4
Moins de stress	1

Motifs de choix vers le français en traduction

Facilité, plaisir, compétence pour le français écrit	7
Temps, possibilité de re-visionnage	6
Travail enrichissant (analyse de la LSF)	3
Moins de contraintes techniques que vers la LSF	2
N'aime pas la caméra	2
Fréquence, entraînement	2
Trop grande distance entre français écrit et LSF	1

Le premier motif de choix vers le français pour la traduction est sans doute lié à la pratique habituelle du français écrit en opposition à la LSF sur vidéo, qui est assez peu usité.

Nous pouvons ensuite constater que dans les trois séries de réponses, le facteur « temps » est mis en avant : avoir le temps, aussi bien pour comprendre que pour reformuler. Dès lors qu'ils ont ce temps, les interprètes se sentent aptes à travailler dans les deux sens....

2.2.3. L'équilibre d'interprétation en simultanée :

S'il y a une chose qui caractérise l'interprétation simultanée par rapport à la consécutive et à la traduction, c'est bien l'impossibilité de prendre **son** temps, sous peine de rompre le fragile équilibre défini par Daniel Gile :

« Les difficultés inhérentes au travail en cabine de simultanée prennent leur véritable relief sous l'éclairage d'un modèle d'« équilibre d'interprétation ». Selon ce modèle l'interprétation simultanée comporte :

- *Un effort d'écoute et d'analyse du discours original,*
- *un effort de production du discours dans la langue d'arrivée,*
- *un effort de mémoire.*

Ces trois efforts sont en concurrence, et un déplacement excessif de la concentration de l'interprète en faveur de l'un d'eux provoque « une rupture d'équilibre » susceptible de déboucher sur un « incident d'interprétation », omission ou faux-sens par exemple. »¹²

¹² Daniel Gile, *Des difficultés de langue en interprétation simultanée*, p 3, Paris.

Plusieurs collègues ont justement fait allusion dans leurs réponses à ce possible déséquilibre :
« *Le simple fait que le français est ma langue maternelle et que l'habitude de l'entendre me permet de laisser la compréhension en mode automatique (surveiller quand même) pour me focaliser sur la mémorisation et la production en LSF.* »¹³

« *Beaucoup plus à l'aise dans la compréhension ET dans la mémorisation du français que de la LSF, il ne me reste plus qu'à me concentrer pour produire un discours LSF que j'espère compréhensible.* »¹⁴

Leurs témoignages vont absolument dans le sens de Daniel Gile, chacun cherchant son propre équilibre d'interprétation :

« *Ainsi, si l'interprète se concentre sur la production d'un discours élégant, il risque de ne plus consacrer suffisamment d'attention à l'écoute et de perdre une partie du message de l'orateur.*

Si l'interprète se concentre excessivement sur l'analyse d'une intervention peu claire, il risque de produire un discours très maladroit. S'il attend la fin d'une phrase avant de commencer son interprétation, il risque de surcharger sa mémoire et de perdre une partie des informations qui y sont stockées. »¹⁵

La préservation de cet équilibre serait donc plus aléatoire dans l'interprétation vers le français que vers la LSF ?

2.2.4. Un sens objectivement plus difficile ? :

Ce que les interprètes ressentent comme une difficulté de compréhension et qui serait levée par la suppression de la contrainte du temps, ne serait-elle pas plutôt une difficulté à effectuer les différentes opérations de l'interprétation au rythme imposé par l'orateur ?

N'y aurait-il pas des raisons propres aux caractéristiques intrinsèques des deux langues en présence simultanément, qui ferait que l'interprétation dans le sens LSF/français serait un exercice périlleux demandant un effort particulièrement intense ?

Cette obligation de compréhension immédiate de la LSF en vue de sa re-formulation instantanée ne serait-elle pas un des nœuds du problème rencontré par les interprètes ?

¹³ Réponse au questionnaire

¹⁴ Réponse au questionnaire

¹⁵ Daniel Gile, *Des difficultés de langue en interprétation simultanée*, p 3, Paris.

Car les interprètes ne font aucune allusion à un quelconque problème de compréhension, dès lors qu'il ne s'agit plus de simultanée. Quelques-uns disent même éprouver alors une certaine jubilation à interpréter vers leur langue maternelle.

La question qui émerge alors est : pourquoi cet équilibre paraît-il plus difficile à trouver dans le sens LSF/ français ?

Daniel Gile, encore, nous fournit un début de réponse :

« Pourtant, il apparaît dans la pratique que pour un grand nombre d'interprètes, l'interprétation [simultanée] entre certaines langues dans un sens donné est plus difficile que le travail dans le sens inverse ou entre d'autres paires de langues. »¹⁶

La paire « français/ LSF » appartiendrait-elle tout simplement à la catégorie de langues plus difficiles à traduire dans un sens que dans l'autre ? Mais alors pour quelles raisons ?

2.2.5. Quelques raisons pour expliquer la difficulté :

Parmi les facteurs de langue recensés par Daniel Gile comme étant potentiellement perturbateurs pour l'interprète, certains sembleraient pouvoir s'appliquer à l'interprétation LSF/français :

2.2.5.1 Les redondances grammaticales :

« Les langues européennes comportent toutes des mots fonctionnels et des déclinaisons ou conjugaisons. C'est pourquoi la plupart des interprètes occidentaux sont peu sensibilisés à ce problème. Il en va toutefois autrement de langues comme le japonais ou le chinois, dans lesquelles l'absence de redondances grammaticales devient probablement plus apparente. »¹⁷

La LSF, n'est-elle pas elle aussi assez avare de ces redondances qui confortent l'interprète tout au long du discours, soulagent sa mémoire, et laissent du temps pour la re-formulation ?

¹⁶ Daniel Gile, *op. Cit.*

¹⁷ Daniel Gile, *Des difficultés de langue en interprétation simultanée*, p 4, Paris.

2.2.5.2. La concision :

« Certaines langues sont considérées comme plus concises que d'autres, en ce sens qu'elles permettent d'exprimer les idées en un plus petit nombre de mots. Dans l'hypothèse d'un débit régulier de l'orateur, le travail vers une langue plus concise que la langue de départ laisserait à l'interprète le temps de mener à bien les différentes opérations mentales dont se compose l'interprétation, alors que le travail vers une langue moins concise l'obligerait à faire des efforts de mémoire et de vitesse pour rattraper l'orateur. »¹⁸

Une des caractéristiques particulières de la LSF est justement la simultanéité des informations qui peuvent être contenues dans un « signe », qui a pour effet une concision certaine. Paul Jouison, par exemple, dans son étude des verbes de déplacement en LSF note : *« La mise en évidence de la structure simultanée entraîne une constatation : (...) nous avons rencontré au sein d'un même signe le sujet de l'action, le nombre de sujets, la durée, le lieu, etc. ... »¹⁹*

Une telle quantité d'informations sera vraisemblablement difficile à exprimer en un seul mot.... Toutefois l'inverse existe également de termes français plus concis qu'une traduction en LSF. Un exemple qui vient facilement à l'esprit est l'existence de mots génériques en français qui n'ont pas d'équivalent direct en LSF et oblige l'interprète à une énumération guère économique....

2.2.5.3. La souplesse :

L'interprétation vers une langue plus souple que la langue source, facilite le travail des interprètes qui peuvent remodeler leur phrase en cours, au fur et à mesure que leur parviennent les informations. L'absence de norme de la LSF que nous constatons en 2.1.4., facteur évident de souplesse faciliterait l'interprétation vers la LSF, alors que le français apparaîtrait au contraire comme beaucoup plus contraignant.

La préparation, jugée rigoureusement indispensable pour travailler dans le sens LSF/français, ainsi que la connaissance antérieure du locuteur, dont les interprètes ont reconnu avoir besoin,

¹⁸ Daniel Gile, *Des difficultés de langue en interprétation simultanée*, p 5, Paris.

auraient alors pour effet d'augmenter leurs capacités d'anticipation et de rétablir quelque peu l'équilibre d'interprétation, mis à mal par les contraintes des deux langues, en « conflit » dans la simultanée.

Quoiqu'il en soit, une analyse pointue et relative de tous ces facteurs de langue serait indispensable avant de pouvoir les incriminer directement comme source de déséquilibre en interprétation simultanée.

2.2.6. Le ressenti différent des interprètes EPS

Nous avons relevé en première partie, que les interprètes EPS constituaient un sous-groupe au profil particulier. Or ce groupe se distingue également dans les motivations qu'ils donnent concernant leur choix de travail vers la LSF pour ceux qui choisissent ce sens. Ceci pourrait nous amener à relativiser les explications purement linguistiques liées aux contraintes des langues pour justifier le choix favori des interprètes. En effet, nulle part dans les réponses de ce petit groupe n'apparaît cette idée de ne pas être en mesure de comprendre un discours source en LSF. C'est plutôt le rapport que ces interprètes entretiennent avec leur **expression** en français (difficulté, manque de confiance) ou en LSF (aisance, plaisir) qui les pousse à opter pour la traduction vers la LSF.

Pourtant, comme nous l'avons noté en 1.2.2., certains des ces interprètes doutent de la légitimité de la LS « familiale » dans laquelle ils ont été élevés ou hésitent à se qualifier de « bilingues ». Comme ils nous l'ont explicité oralement lors du recueil de leurs réponses, la LSF qu'ils pratiquent dans l'exercice de leur profession est différente de celle qu'ils utilisent encore avec leur famille. (Ce qui rejoint le constat que nous faisons en 2.1.4. concernant la LSF normée des interprètes.) Il n'en reste pas moins qu'avoir des parents sourds pratiquant « une » LS quelque qu'elle soit, leur confère apparemment une supériorité de « compréhension » sur leurs collègues de familles entendant, ou tout au moins en premier lieu, une absence d'appréhension. Le bain linguistique, culturel précoce et varié au milieu des amis sourds et des associations fréquentés par leurs parents participe certainement à cette facilité de compréhension. Mais est-ce la seule raison, et par quel biais agit-il ?

Lors d'une session de formation continue pour interprètes (Formation Lyon2/AFILS, 1999/2000), Alain Bacci, formateur, nous faisait remarquer, lors d'une séance de travail sur la

¹⁹ Paul Jouison, *Ecrits sur la langue des signes française*, p, Paris.

LS Internationale (LS), que les interprètes EPS ont une sorte de compréhension intuitive de la LS dès le premier visionnage, qui fait souvent défaut à leurs collègues. Le but de cette séance n'était pas de chercher à comprendre le pourquoi et l'origine de cette différence, et à première vue, aucun des interprètes EPS présent n'était capable de repérer sur quoi se basait cette intuition. Mais il nous paraît maintenant, au regard de notre petite étude, qu'il serait certainement fort constructif de comprendre quelle est cette compétence des EPS. Une fois cette compétence repérée, les formateurs d'interprètes pourraient se demander comment la faire acquérir à leurs étudiants, si tant est que cela soit possible, pour leur donner un peu plus d'aisance dans l'interprétation simultanée de la LSF vers le français...

Ceci-dit, n'oublions quand même pas la toute petite partie de nos collègues, issus de familles entendantes, qui préfèrent interpréter vers le français, et ne font pas état d'anxiété particulière. Il y en a !

Tout au long de ces quelques pages, nous n'avons fait qu'émettre de nombreuses hypothèses et soulever un certain nombre de questions pour expliquer la préférence de sens de travail de nos collègues interprètes LSF/ français. En effet, il n'est pas question, pour nous, de prétendre nous poser en psychologue, sociologue, neurophysiologique ou même linguiste. Il s'agit simplement de l'analyse d'une pratique des interprètes LSF/français par une de leur collègue, d'un point de vue d'interprète sur l'interprétation.

Si tous les aspects soulevés par les réponses aux questionnaires méritent sans doute une étude plus approfondie que nous n'avons pu le faire, il nous semble que les points abordés en deuxième partie, en référence aux réponses le plus souvent retrouvées, ouvrent des champs de réflexion particulièrement intéressants et qui n'ont été qu'effleurés dans cette étude.

Il s'agirait de se pencher sur ce que nos collègues ressentent comme des problèmes de compréhension mais qui sont peut-être d'un autre ordre. Car il nous semblerait franchement excessif de conclure, à la lecture de ce mémoire, que les interprètes ne comprennent pas la LSF ! Par contre il pourrait être utile d'établir pourquoi cette gêne dans la perception de la LSF en tant que langue source, est « interprétée » en terme de difficulté de compréhension, et à quelle niveau exactement elle se situe.

Par ailleurs, il ne faut jamais occulter le fait que les difficultés rencontrées en la matière par les interprètes, le sont en situation de simultanée. C'est donc bien dans la dynamique de l'interprétation simultanée qu'il conviendrait d'analyser ces difficultés, dans une approche comparée des deux langues en présence, et toujours dans la perspective de l'interprétation. Par « approche comparée », il faut bien entendre, étude des caractéristiques, des fonctionnements propres à chacune des langues, et mise en évidence d'une éventuelle sur-multiplication des contraintes que ces propriétés respectives induiraient en simultanée.

Enfin, pour affiner cette approche comparée, il nous semblerait judicieux de nous tourner vers nos collègues interprètes russes. En effet, d'après Francis Jeggli, formateur d'interprètes au SERAC et interprète lui-même, ces derniers préconiseraient, à l'inverse de D. Seleskovitch, l'interprétation vers la langue acquise... Il serait intéressant de savoir ce qui conduit ce courant antagoniste à celui défendu chez nous, à prôner ce sens plutôt que l'autre. Quels arguments sont développés, qui contrediraient ceux de D. Seleskovitch que nous avons pris comme base de notre questionnement ? Cette préconisation est-elle liée à la structure propre de la langue russe, ou est-elle transposable à l'interprétation en général ? L'approfondissement de notre recherche dans cette direction n'a pas été possible dans le cadre

de ce mémoire car il nous aurait entraîné trop loin, néanmoins, il nous semble que ce serait la première démarche à entreprendre pour prolonger ce travail.

L'adoption de ce point de vue qui pourrait découler de cette suite, nous pousserait à ne plus nous étonner de voir nos collègues plébisciter l'interprétation vers la LSF, mais surtout il éclairerait certainement d'un autre jour les justifications de ce choix. Le rendrait-il tout simplement légitime ?

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS

JOUISSON Paul, 1995 : *Ecrits sur la langue des signes française*, Paris, L'Harmattan.

MOUNIN Georges, 1963 : *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.

POIZAT Michel, 1996 : *La voix sourde*, Paris, Métailié.

SELESKOVITCH Danica, 1968 : *L'interprète dans les conférences internationales. Problème de langage et de communication*, Paris, Cahiers Champollion Minard.

SELESKOVITCH Danica, LEDERER Marianne, 1984, *Interpréter pour traduire*, 2^{ème} édition, 1986, Paris, Didier Erudition.

SELESKOVITCH Danica, LEDERER Marianne, 1989, *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Paris, Didier Erudition.

SERO-GUILLAUME Philippe, 1994 : *L'interprétation en Langue des Signes Française (L.S.F.)*, Thèse de doctorat sous la direction de D. Seleskovitch, Université Sorbonne Nouvelle, Paris III.

ARTICLES, ACTES, CONSULTES :

CUXAC Christian, 1993 : « La langue des signes. Construction d'un objet scientifique », in *La parole des sourds*, revue du collège de psychanalystes, n° 46-47, Paris, pp. 97-121.

GENESTE Philippe, SERRO-GUILLAUME Philippe, 1994, *Les sourds, le français et la langue des signes*, Actes du séminaire du 21-25 février 1994, Bulletin du CNFEJS, Chambéry, Université de Savoie

JEGGLI Francis, 1997, « Intervention dans le cadre d'une conférence ERASMUS-PIC, Genève novembre 1996 », in *Le Journal de l'AFILS*, n° 26, Paris.

LONCKE Philip, 1997, « Les compétences langagières minimales », compte-rendu de la conférence ESFLI Gand 25-26 novembre 1995 , in *Le Journal de l'AFILS*, n° 26, Paris.

GILE Daniel, 1983, « Des difficultés de langue en interprétation simultanée » in *Traduire*, Revue française de la traduction, n° 117, pp2-8, Paris

GILE Daniel, 1984, « L'anticipation en interprétation simultanée », Communication présentée à AILA BRUSSELS 1984, Université Paris III, in *le journal de l'AFILS* n° 18, Paris.

ENREGISTREMENTS VIDEO :

BOUCHAUVEAU Guy, *Les Sourds, que pensent ils de la LSF ?*, Conférence du 25 juin 1999 à l'Académie de la Langue des Signes Française, Paris, A.L.S.F. – Vidéo Production

CUXAC Christian, *Regard d'un linguiste sur la LSF*, Conférence du 25 juin 1999 à l'Académie de la Langue des Signes Française, Paris, A.L.S.F. – Vidéo Production

ANNEXES

Chers collègues,

Si vous pouviez consacrer quelques minutes à répondre à ce bref questionnaire, ce serait sympa. (style télégraphique pour les quelques questions ouvertes).

Il s'agit pour moi de vérifier la pertinence de l'hypothèse de départ de mon « petit mémoire » de DFSSU. Pour ne pas influencer vos réponse je ne vous en donne pas encore le titre, mais ne manquerai pas de le faire après avoir récolté toutes les réponses.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Marguerite.

marguerite@hydromail.com

fax : 04 79 26 01 56

444 chemin de la fontaine

73290 La Motte Servolex

1. Quelle langue peut-elle être considérée comme votre première langue ?
 - Français
 - LSF
 - Autre :
 - Bilingue LSF/Français
 - Bilingue :/.....
2. Depuis combien d'années êtes-vous interprète ?
3. Quelle formation d'interprète avez-vous suivie ?
 - Aucune
 - SERAC
 - ESIT
4. Si vous avez (ou aviez) l'occasion de travailler avec un collègue, chacun interprétant en simultané dans un sens, quel sens choisissez -vous spontanément ?
 - LSF/Français
 - Français/LSF
 - Aucune préférence
5. Avez-vous une idée des raisons qui dictent votre choix ?

6. Estimez-vous objectivement que c'est dans ce sens que vous êtes le plus performant ?

En compréhension

- Oui
- Non
- Ne sais pas

En restitution/expression

- Oui
- Non
- Ne sais pas

7. Y-a-t-il des circonstances particulières qui vous feraient choisir plus volontiers l'autre sens ? Lesquelles ?

8. Avez-vous le sentiment d'avoir changé d'avis avec l'expérience ?

9. Si vous aviez à travailler en consécutive, auriez-vous une préférence ?

- LSF/Français
- Français/LSF
- Aucune préférence

Pourquoi ?

10. Préférez-vous traduire (écrit/vidéo) dans le sens :

- LSF/Français
- Français/LSF
- Aucune préférence

Pourquoi ?

11. Avec vous quelque chose à ajouter par rapport à ce questionnaire ? (toutes les remarques sont les bienvenues).

Pourquoi les interprètes français/LSF préfèrent-ils travailler vers la LSF ?